

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 OCTOBRE 2013 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : Bernard MAMET – Jacques ROMAND – Jean-Sébastien LACROIX - Robert BONNEFOY – Christophe MATHEZ – Gilles BOURQUI – Annie BERTHET – Maurice VANDELLE – Béatrice CHAVETNOIR - Corine BOUVIER MARILLIER – Sébastien BENOIT-GUYOD

Absents : Bernard DAVID (pouvoir à Maurice VANDELLE avec un certificat médical) – Dominique AUZIAS (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD) – Frédéric BOURLAND (pouvoir à Christophe MATHEZ) – Danielle TISSOT (pouvoir à Corine BOUVIER MARILLIER) – Murielle BERTHET (pouvoir à Annie BERTHET) – Sylvie TINGUELY (pouvoir à Béatrice CHAVETNOIR) – Régis BAILLY-SALINS (pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX) – Fabien CHAVIN-GAZALIER

Secrétaire de séance : Robert BONNEFOY

Le 3 octobre 2013, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents.

M. le Maire et le conseil municipal adressent à Bernard DAVID tous leurs vœux de courage et de rétablissement.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 5 septembre 2013**
3. **Lotissement Les Monts Jura : reprise de la voirie et des réseaux par la Commune**
4. **Subvention à l'Association des riverains de la Route Royale pour l'organisation du bal du 14 juillet 2013**
5. **Convention avec le Centre Régional de la Propriété Forestière pour le projet « Restructuration forestière – Plan de développement de Massif »**
6. **Adhésion à la certification forestière pour la gestion durable de la forêt**
7. **Acquisitions de terrain :**
 - à Mme Marcelle PAGET pour une parcelle en nature de pré/tourbière située au bord du lac des Rousses
 - à M. Alain PEYRON pour l'installation de conteneurs semi enterrés
8. **Marché de travaux ZA André Lizon : déclaration de sous-traitance**
9. **Liste des marchés signés par le Maire**
10. **Questions et informations diverses**

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- subvention à Transju'trail
- subvention au Souvenir Français pour le centenaire des défunts de la guerre de 1914-1918 pour plantation de chênes dans la forêt de Chaux : il s'agit d'une demande de participation de 50€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces questions supplémentaires.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Robert BONNEFOY est désigné à l'unanimité par le Conseil municipal secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 5 septembre 2013

M. le Maire demande au conseil municipal s'il a des remarques sur le compte rendu de la séance du 5 septembre 2013. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

3 – Lotissement Les Monts Jura : reprise de la voirie et des réseaux par la Commune

M. le Maire rappelle la demande du 29 octobre 2010 des copropriétaires du lotissement Les Monts Jura de reprise par la Commune de la voirie et des réseaux (eau, assainissement, éclairage public, électricité, téléphone).

Il précise qu'il y a deux démarches :

- Politique avec l'avis favorable du conseil municipal
- Après instruction du dossier, notamment concernant la vérification auprès des services compétents de l'ensemble de ces réseaux et transmission des plans de récolement, il s'avère que ces réseaux sont conformes et peuvent être repris en l'état dans le domaine public communal.

Jacques ROMAND demande s'il faut inscrire la voirie dans la voirie classée communale. M. le Maire répond oui car cela permet de bénéficier de la dotation de l'Etat.

Maurice VANDELLE rappelle que les coffrets électriques installés en bordure de route n'ont pas été déplacés même s'ils sont dans les normes. M. le Maire répond qu'EDF ne veut pas les reculer.

Annie BERTHET demande si c'est pour ce motif que ce dossier a été retardé.

Jean-Sébastien LACROIX indique que pour l'assainissement, le délai a été long en raison du passage de la caméra et de la vérification du réseau.

Maurice VANDELLE pense qu'il faut insister pour retirer les coffrets électriques de la limite de chaussée dans les prochains lotissements car on est en zone de montagne et ils se font écraser au moment du déneigement.

Le Conseil Municipal autorise par 17 voix pour et 1 abstention (Béatrice CHAVETNOIR) la reprise de l'ensemble de la voirie et des réseaux du lotissement Les Monts Jura dans le domaine public communal.

4 - Subvention à l'Association des riverains de la Route Royale pour l'organisation du bal du 14 juillet 2013

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association des Riverains de la Route Royale a pris en charge cette année l'organisation du bal du 14 juillet, suite à des discussions concernant la procédure au Tribunal Administratif contre le permis de construire délivré par le Maire.

Comme à l'accoutumée, la Commune prend en charge les frais d'orchestre et de SACEM qui s'élèvent respectivement à 1800 € et 100 € pour cette année.

M. le Maire rappelle que l'on respecte une tradition ancrée : la prise en charge du bal du 14 juillet organisée par une association rousselarde, soit les frais de SACEM et d'orchestre, mais pas les autres frais.

Annie BERTHET demande si l'Association est rentrée dans ses frais. M. le Maire pense que oui et qualifie ce bal de réussite. Il remercie les bénévoles pour l'organisation de cette soirée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 1 900 € correspondant aux frais d'orchestre et de SACEM à l'association des riverains de la route Royale.

M. le Maire ajoute qu'un appel auprès des associations est lancé dès maintenant pour le 14 juillet 2014 car dans l'esprit les élus souhaitent que toutes les associations communales puissent l'organiser à tour de rôle.

5 - Convention avec le Centre Régional de la Propriété Forestière pour le projet « Restructuration forestière – Plan de développement de Massif »

M. le Maire présente la convention de Restructuration forestière – Plan de développement de Massif à signer avec le Centre Régional de la propriété Forestière pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2013. Le montant de la contribution au projet est de 400 € par an.

Jean-Sébastien LACROIX rappelle que pour faire des plans de développement de massif, le centre contacte les propriétaires privés de la commune pour vendre leurs parcelles afin de faire des parcelles plus grandes et exploiter les bois dans de meilleures conditions. Des réunions sont organisées pour mettre les gens en

relation : c'est dans ce cadre qu'on a racheté une parcelle à Mme LIZON et qu'il a visité les parcelles du C.C.A.S. dont une est isolée sur Prémanon. Il est proposé de la vendre au riverain. Le CRPF propose d'exploiter les parcelles du Risoux.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la Commune.

6 Adhésion à la certification forestière pour la gestion durable de la forêt

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Commune à la certification forestière pour une durée de 5 ans et pour un montant de 416.32 €.

Jean-Sébastien LACROIX précise que ce label est exigé dans les marchés publics. C'est aussi la certification pour une gestion durable de la forêt.

M. le Maire ajoute que le Président départemental PEFC de Franche-Comté a fait savoir qu'on a besoin de bois certifié.

Le conseil municipal renouvelle à l'unanimité son adhésion à la certification forestière pour les 5 prochaines années.

M. le Maire fait part de l'invitation du Syndicat du Risoux à la journée annuelle dans le Risoux le samedi 12 octobre 2013 à l'entrée de la forêt communale par Bellefontaine. La journée se terminera à la plateforme bois énergie de La Mouille.

7 Acquisitions de terrains :

- *A Mme Marcelle PAGET pour une parcelle en nature de pré/tourbière située au bord du lac des Rousses*

M. le Maire fait part du courrier de Mme Marcelle PAGET veuve LECLERC qui propose de céder à la commune une parcelle de terrain située au bord du lac des Rousses, section A n°548 d'une superficie de 2 618 m². La commune est déjà propriétaire de la parcelle mitoyenne 549.

Il s'agit d'un terrain en nature de pré/tourbière situé à la limite du périmètre rapproché de protection du lac et en zone ND du POS (zone naturelle protégée).

Une demande d'estimation a été faite au service France Domaine qui évalue ce terrain à 395 €, soit 0.15 € le m².

Jacques ROMAND trouve cette estimation très basse car on a acheté une parcelle à ce prix-là il y a 10 ans et propose d'acheter le double : soit 0,3 €.

M. le Maire indique que cette démarche irait dans le sens voulu par le COPIL Natura 2000 pour la Vallée de l'Orbe qui souhaite que les collectivités aient la maîtrise foncière dans ce secteur.

M. le Maire rappelle qu'on ne peut pas aller au-delà de 10% de l'estimation des domaines mais il ne pense pas qu'il y aura des remarques au contrôle de légalité en raison du prix très bas du terrain.

Le Conseil Municipal accepte par 17 voix pour et 1 abstention (Béatrice CAHVETNOIR) l'acquisition de la parcelle A 548 et autorise M. le Maire à signer la promesse de vente correspondante sur la base de 0,30 € par m² et tous les documents afférents à cette transaction.

- *A M. Alain PEYRON pour l'installation de conteneurs semi enterrés*

M. le Maire explique que lors des travaux d'aménagement de la route du Noirmont et de la campagne d'installation de conteneurs semi enterrés, M. Alain PEYRON a accepté de céder à la commune une emprise de terrain nécessaire à ces aménagements à condition que les terrains alentours soient remis en état.

Le document d'arpentage établi par le cabinet Olivier COLIN Géomètre à Champagnole a déterminé une superficie de 151 m² (triangle sur lequel ont été implantés les conteneurs semi enterrés).

Afin de régulariser la situation, M. le Maire a proposé une acquisition sur la base de 45 € le m² (estimation des domaines car située en zone U), soit la somme de 6 795 €. De cette somme doivent être déduits :

- Les aménagements réalisés par la Commune sur la propriété de M. PEYRON lors des travaux de la Route du Noirmont pour un montant de 2 105 € HT
- Les travaux réalisés par la Commune sur la propriété de M. PEYRON lors des travaux de génie civil pour les conteneurs semi enterrés s'élevant à 4 690 € HT

Ainsi, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une promesse de vente à l'euro symbolique avec M. Alain PEYRON pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 631.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AC 631 à l'euro symbolique.

9 - Marché de travaux ZA André Lizon : déclaration de sous-traitance

M. le Maire présente la déclaration de sous-traitance de l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS concernant les travaux d'aménagement de la ZAC André Lizon.

Le sous-traitant est la société DI LENA AND CO pour les prestations suivantes : terrassements généraux – espaces verts – réseaux – chaussée pour un montant maximum de 444 993.90 € HT.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte de sous-traitance avec la SARL DI LENA AND CO au nom de la Commune.

Gilles BOURQUI indique que les travaux avancent, notamment le décapage de la terre végétale sur les parcelles du haut N° 2, 3 et 4. On peut voir que la mise en forme des talus prend beaucoup de place. On est en attente de l'analyse de la Société GEOTEC pour savoir si on peut reculer les talus.

10 - Liste des marchés signés par le Maire

Néant

11 – subvention au souvenir français

Jacques ROMAND indique qu'il s'agit d'une opération de mémoire : le Souvenir Français demande 50 € aux communes concernées. La somme demandée servira à la plantation de chênes en forêt de Chaux en hommage aux personnes disparues pendant la première guerre mondiale.

M. le Maire indique que le chêne n'est pas forcément un arbre du Haut-Jura. Il faudrait planter symboliquement des épicéas sur notre territoire pour accompagner cette démarche.

Maurice VANDELLE pense que pour la guerre de 39-45, il faudrait avoir un souvenir dans ce sens-là.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 50 € au Souvenir Français.

M. le Maire indique qu'il a reçu le Souvenir Français qui souhaite que la stèle à la Cassine soit déplacée car son accès et sa position posent problème. Il a reçu Jean CRETIN qui propose qu'elle soit transférée à la Doye juste avant l'aire de jeux. Une visite est prévue sur le site le mercredi 9 octobre à 10h30.

Annie BERTHET pense que si la stèle était placée là, c'était un symbole.

M. le Maire répond que le Souvenir Français pense qu'il faut conserver la mémoire, mais il y a une prise de risque lors des cérémonies à cause de la circulation sur la RN5.

12 – subvention à transju'trail

Christophe MATHEZ rappelle que la commune des Rousses a accueilli l'arrivée de la Transju'trail le 2 juin dernier et la municipalité s'était engagée à verser une subvention de 1000 € à Trans'organisation.

M. le Maire propose qu'à l'avenir, il y ait une subvention globale à Trans'organisation pour la Transjurassienne et la Transju'trail.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 1 000 € à Trans'Organisation pour l'arrivée de la Transju'trail aux Rousses en 2013.

13 – questions diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il devra se prononcer lors de la réunion de novembre sur le changement de destination du local commercial de l'ex-trésorerie pour un changement d'activité. En effet, il a reçu M. Julien MARCHANDISE pour trouver une solution au devenir de ce commerce.
- Le 11 octobre, une réunion avec le conseil général aura lieu pour traiter du problème de dangerosité de la route du Vivier.
- Jeudi 10 octobre à 11h : invitation des élus par M. BENOIT, promoteur immobilier, pour aller visiter son opération immobilière au Fort des Rousses.
- Gilles BOURQUI fait un point sur les travaux de la gendarmerie qui devraient être terminés à la fin du mois.
- M. le Maire informe le conseil municipal de trois enquêtes publiques à la mairie :
 - la révision du PLU du 4 octobre au 5 novembre avec 5 demi-journées de permanence du commissaire enquêteur, afin que tous les publics puissent y participer ;
 - Aménagement de la RN5 enquête parcellaire à la diligence du Préfet pour le secteur de Gouland jusqu'au Sagy qui se déroulera du 14 au 29 octobre 2013 ;
 - agrandissement de la carrière du Risoux du 14 octobre au 19 novembre.

Béatrice CHAVETNOIR demande si la carrière est actuellement fermée. M. le Maire répond qu'elle est toujours en activité car M. le Préfet a accordé une prolongation jusqu'en juin 2014.

- M. le Maire indique qu'il n'a pas d'information sur les travaux du Turu mais la DIR Est vient à la réunion concernant l'aménagement de la RN5 la semaine prochaine. Il est satisfait que les travaux de la RN5 dans la traversée du village, y compris le marquage au sol, soient terminés. Christophe MATHEZ souhaiterait que le marquage au sol soit réalisé dès le printemps et non juste avant l'hiver, cela pour des raisons de sécurité (passage piétons, zones de carrefours).
- Jacques ROMAND informe le conseil que le conseil général du Jura va commencer les travaux d'élargissement du pont de la Bienne au lieudit les Rivières.
- Christophe MATHEZ souhaite que Béatrice CHAVETNOIR parle du conseil municipal des jeunes pour la fête d'Halloween : elle indique que les jeunes ont préparé la veille (environ 20 jeunes) des décorations pour la soirée Halloween du 18 octobre 2013 de 18h à 21h. Cette fête est réservée aux moins de treize ans. Il faut prévoir un employé communal pour préparer la salle le 18 octobre. Des affiches réalisées par les enfants ont été installées dans le village.
- Annie BERTHET signale qu'au Fort des Rousses un pan de mur est tombé. Est-ce qu'on va le réparer ? Jean-Sébastien LACROIX indique qu'il s'agit de rocher et non d'un mur. Il n'y a pas de danger spécifique et ne voit pas ce qu'on peut faire de plus car il n'y a rien à réparer.

Annie BERTHET indique qu'un autre mur est tombé il y a plus d'un an. Jean-Sébastien LACROIX répond qu'il faut les budgets et trouver un système de mécénat pour financer ces travaux. Par ailleurs, il faut relancer le marché à bons de commande pour les travaux d'entretien du Fort. Il va faire le tour avec le responsable des services techniques car il y a des secteurs à risque. A certains endroits, il faut curer les pierres.

- Robert BONNEFOY demande si on a pensé à l'avenir de la Ronde du Jura.

Jean-Sébastien LACROIX et Christophe MATHEZ n'y sont pas favorables et craignent de se retrouver devant le fait accompli comme l'année dernière.

Christophe MATHEZ trouve aberrant de faire tourner des voitures dans les douves du Fort avec les vibrations que cela provoque alors qu'on met de l'argent tous les ans pour entretenir ces remparts. Il faut prévenir le Président de l'Association et lui proposer un autre secteur. Il pensait qu'on avait refusé l'année

dernière. Jean-Sébastien LACROIX ajoute que cela avait été accepté par le Président de la Communauté de Communes sans qu'on nous demande notre avis alors qu'il s'agit d'une propriété communale. Il rappelle que cette activité n'est pas compatible, surtout avec la piste de ski de fond dans les douves. De plus, les activités liées au Fort des Rousses sont arrêtées car la convention avec M ARNAUD n'a pas été renouvelée. Il n'y a donc plus de cadre réglementaire. Sébastien BENOIT-GUYOD pense que si la convention n'est pas renouvelée, le programme pour l'été prochain va être triste. M. le Maire indique que le fait que la convention ne soit pas signée pose un problème de responsabilité en cas d'incident.

- Rythmes scolaires : Annie BERTHET demande si l'on a des retours sur l'application de cette réforme. Christophe MATHEZ n'a pas d'information sur l'école le mercredi matin. Par contre pour les TAP (temps d'accueil périscolaire), il a de bons échos concernant l'encadrement et les activités proposées. Certains parents mettent leurs enfants aux TAP (même s'ils peuvent les récupérer) en raison de la qualité de ces activités. Il remercie l'équipe qui s'occupe des TAP car les animateurs font le maximum. C'est un peu plus délicat au niveau de la maternelle : si les parents n'adhèrent pas, les enfants ne sont pas inscrits. M. le Maire rappelle que l'offre est bonne et que ce n'est pas du gardiennage. Christophe MATHEZ indique que c'est une bonne équipe et souhaite conserver le groupe. Un bilan pourra être fait aux vacances de la Toussaint. Il rappelle que cela représente un coût pour la collectivité bien que ce soit performant.

Jean-Sébastien LACROIX a l'impression, depuis la rentrée scolaire qu'il est plus facile de faire faire les devoirs aux enfants, les journées sont allégées et les enfants sont plus réceptifs.

M. le Maire remercie les conseillers de leur participation et leur souhaite une bonne soirée.

Prochain conseil municipal : jeudi 7 novembre 2013 à 20h30

Séance levée à 19h49

Le Secrétaire de séance,

Robert BONNEFOY



Le Maire,

Bernard MAMET